



Plateforme UE/Afrique(s) du 19 mai 2017 à Paris

L'Intégration régionale et les enjeux transfrontières en Afrique de l'Ouest

Animée par **André-Franck AHOYO**, directeur adjoint, Les Entretiens Eurafricains et **Claude FISCHER HERZOG**, directrice, ASCPE – Les Entretiens Européens et Eurafricains

Avec la participation de :

- **Laurent BOSSARD**, directeur du [Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest](#), OCDE
- **Vincent DE CRAYENCOUR**, conseiller stratégique, [Direction de la coopération de sécurité et de la défense](#), Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)
- **Pascal GRANGEREAU** responsable Organisations régionales et organismes bassins versants transfrontaliers, [Agence française de développement](#) (AFD)
- **Patrice KOUAME**, secrétaire exécutif, [Conseil de l'Entente](#)
- **Jean PEYRONY**, directeur général, [Mission opérationnelle transfrontalière](#) (MOT)
- **Edmond SOUGUE**, consultant aménagement et développement territorial

Madame Claude Fischer-Herzog, directrice d'ASCPE – Les Entretiens Européens et Eurafricains, a introduit la séance par l'énonciation de ses objectifs et les raisons qui ont conduit au choix du thème des frontières et des enjeux transfrontières en Afrique de l'Ouest. Elle a ainsi présenté le contexte dans lequel s'est inscrit cette thématique, à savoir, la volonté de la région ouest-africaine, à l'instar de l'Europe en son temps, de construire un marché libre de circulation des hommes, des capitaux, des biens et des services. Mais cette entreprise butte sur plusieurs obstacles qui ont été signalés par Marcel de Souza, président de la Commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), lors du colloque des Entretiens Eurafricains, le 6 mars dernier. En effet, outre les enjeux de sécurité, la frontière a été désignée comme l'une des principales entraves à la libre circulation en raison, notamment, de la multiplication des checkpoints où des « tracasseries » sont pratiquées à chaque passage par ceux que les populations nomment les « P.D.G. » – policiers, douaniers et gendarmes.

Mais au-delà de ces difficultés, Madame Fischer-Herzog a insisté sur la nécessité de créer des réseaux transfrontières, des villes transfrontières et des projets transfrontières sans quoi le programme d'intégration régionale initié, entre autres, par la CEDEAO ne pourrait aboutir. Enfin, elle a rappelé que ces sujets seraient au cœur de la troisième édition des Entretiens Eurafricains qui se tiendra à Dakar en février 2018.

Jean Peyrony, directeur général de la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) est ensuite intervenu afin de présenter les enjeux et les intérêts communs qu'ont l'Europe et l'Afrique de l'Ouest à coopérer sur le domaine des frontières.

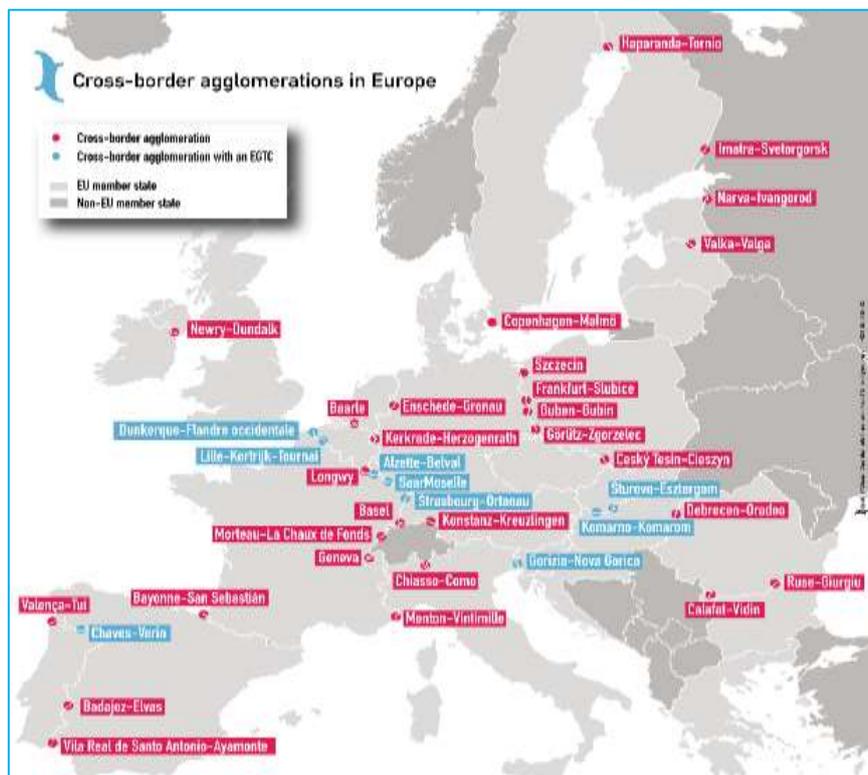
Dans un premier temps, il a souhaité lever les ambiguïtés autour du terme « transfrontalier » qui peut se traduire à des échelles variées mais qu'il choisit d'aborder principalement à travers l'échelle territoriale.



La carte ci-contre figure les territoires transfrontaliers tels qu'ils sont appréhendés par les programmes interreg. Il s'agit donc de frontières terrestres et maritimes avec une profondeur de 100 à 200 kilomètres.

MOT – L'Europe en 2015, DG REGIO, Interact

L'Europe compte 37 agglomérations transfrontalières, et ces territoires représentent 40 % de la population de l'Union européenne.



MOT – Les agglomérations transfrontalières en Europe



MOT – Frontières internes et externes de l'Union européenne

L'Europe possède 20 000 kilomètres de frontières internes et un européen sur trois vit dans un espace frontalier. Par ailleurs, l'Union européenne compte en son sein deux millions de travailleurs transfrontaliers, c'est-à-dire des personnes qui franchissent plusieurs fois par semaine la frontière pour travailler, parmi ceux-là 20 % vivent en France.

Selon Jean Peyrony, il y a trois niveaux à prendre en considération pour traiter la problématique transfrontalière :

- **le niveau local**, celui de la vie réelle dans lequel il faut développer des projets ;
- **le niveau national**, parce que la frontière est une institution d'Etat et même si l'objectif est d'ouvrir les frontières et de développer la libre circulation, les Etats demeurent ;
- et enfin **le niveau européen**, qui est fondateur car c'est la construction européenne qui rend possible cette coopération transfrontalière.

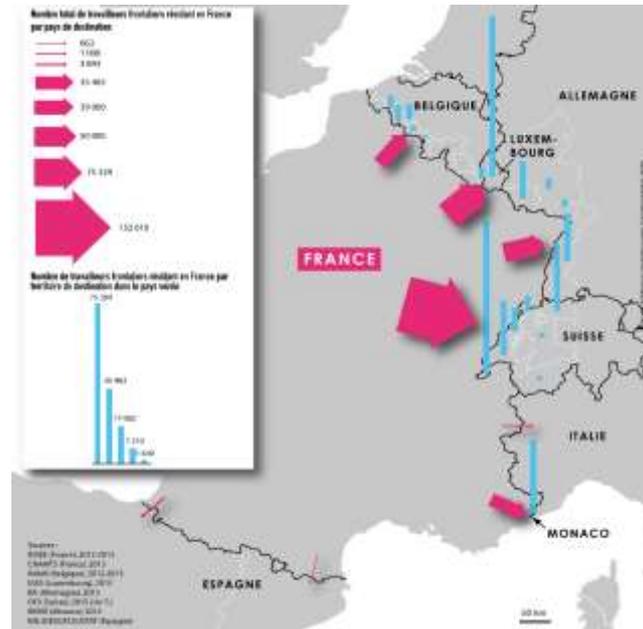
Ces trois niveaux définissent pour la MOT le territoire transfrontalier. En France – mais c'est également valable pour l'Afrique – les territoires de vie nient très souvent la frontière, en d'autres termes, les frontières naturelles sont des cas rares et dans la plupart du temps, ce sont des espaces urbains ou ruraux sur lesquels la frontière passe au milieu.

Au niveau local, lorsque les frontières ne font pas l'objet de conflits, l'espace transfrontalier (agglomération, site naturel, région) se caractérise par des flux de population traversant la frontière afin d'accéder à des services ou équipements transfrontaliers : biens culturels ou un environnement commun, échanges commerciaux et touristiques, développement économique commun, partage d'équipements et de services publics ou privés (hôpital, transports, école...). A ce niveau, l'objectif est de permettre aux acteurs locaux, si possible des collectivités locales, de prendre en charge ensemble le développement transfrontalier. Le niveau local est développé en Europe, en Afrique la question est plus problématique car l'un des défis est de le créer et d'aider les collectivités à coopérer entre elles.

Le niveau national devrait, quant à lui, aider les collectivités à coopérer par-delà la frontière et les différences – législative, linguistique ou culturelle – susceptibles de compliquer cette coopération. Dans le contexte national, les espaces frontaliers se trouvent souvent en périphéries et sont mal appréhendés par les politiques nationales alors qu'ils attirent beaucoup d'actifs et sont des zones de développement économique.

Ainsi, pour Jean Peyrony, il est important de se situer à un niveau supérieur de celui des Etats, le niveau européen dans lequel les systèmes de souveraineté ne disparaissent pas.

La MOT travaille peu sur le contrôle régalien des frontières. Ce contrôle existe en Europe à travers la lutte contre le terrorisme ou la gestion des flux de réfugiés. **Les Etats sont donc nécessaires mais doivent créer une vie politique de leur frontière et ne pas se contenter d'une vision régaliennne de développement et de coopération.**



MOT – Flux de travailleurs aux frontières françaises

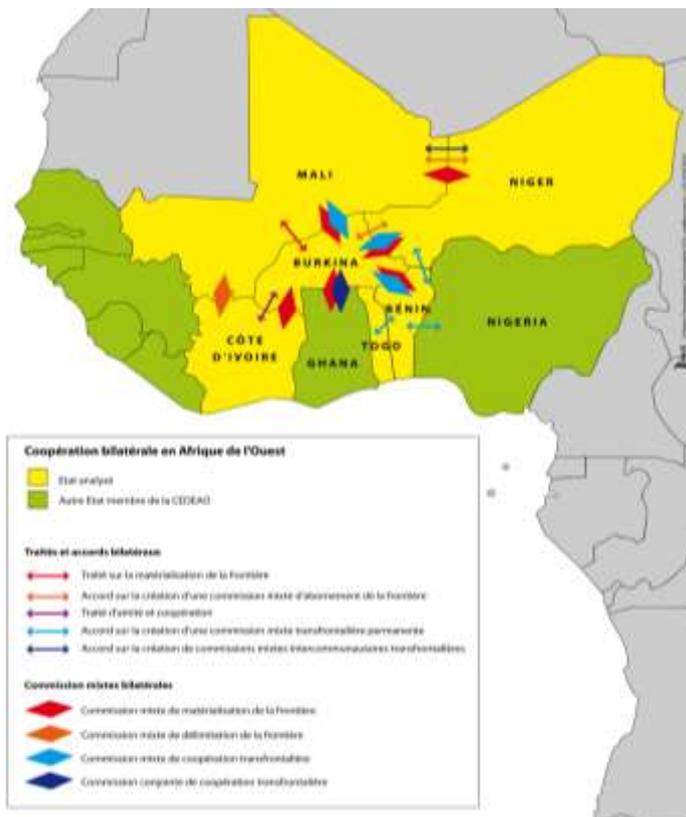
A l'échelle européenne le Conseil de l'Europe intervient dans la coopération transfrontalière à travers la création de cadres juridiques. Des insuffisances sont toutefois observées car au niveau européen, l'harmonisation qui doit naître de la transposition des directives n'est pas mécanique et les transpositions sont souvent dissymétriques voire incompatibles par-delà la frontière. Jean Peyrony cite le cas des grands corridors transeuropéens régis par une législation qui exclut les tramways, qui dépendent des cadres nationaux. En conséquence, la traversée du Rhin via le tramway de Strasbourg est compliquée par les deux législations en vigueur, à priori pas compatibles.

Ensuite Jean Peyrony soumet son regard sur l'Afrique en utilisant la grille de lecture multiniveau qui lui semble pertinente pour le continent. Il précise que le concept de coopération transfrontière en Afrique de l'Ouest est repéré depuis longtemps et cite plusieurs initiatives :

- la première réunion sur le concept « pays-frontière » au Mali en 2002, puis le lancement en 2003 au Burkina Faso de l'initiative « Frontières et intégration en Afrique de l'Ouest » (WABI) ;
- l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) a intégré la coopération transfrontalière dans sa stratégie d'intégration régionale et élabore actuellement un Programme de développement des zones transfrontalières (PDZT) ;

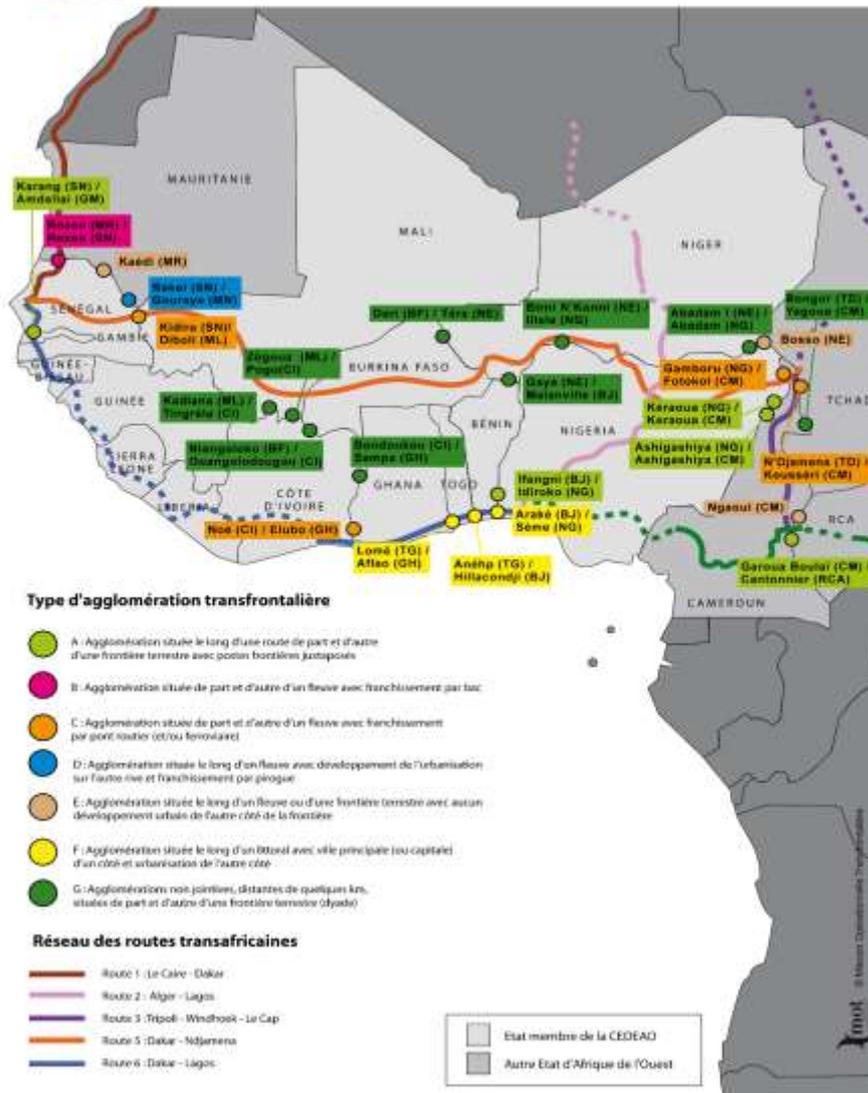
- le programme des Initiatives transfrontalières de la CEDEAO (2005) pour soutenir des initiatives locales transfrontalières, à l'exemple du GIE entre les coopératives agricoles du Mali, du Burkina et de Côte d'Ivoire ;
- ou le programme Frontière de l'Union africaine (PFUA, 2007) avec le soutien de l'Agence allemande de développement (GIZ) qui s'occupe principalement du bornage.

Il souligne d'abord **qu'en Afrique, la frontière s'invente très souvent au moment de son franchissement à la différence de l'Europe** où les frontières sont beaucoup plus anciennes et font l'objet d'une forme de sédimentation institutionnelle. Cette caractéristique serait une chance en ce qu'elle permettrait au continent d'inventer plus vite de bonnes institutions. Il rappelle à cet effet qu'un certain nombre d'Etats ont d'ores et déjà commencé à développer des politiques nationales transfrontalières (Bénin, Burkina Faso, etc.).



Ci-contre la MOT a identifié quelques exemples de coopération dans le cadre d'un travail pour les Nations Unies. Elle montre que des traités d'accords bilatéraux entre Etats d'Afrique de l'Ouest sont bien réalisés, notamment sur les questions d'abornement et de coopération. Des commissions mixtes ont également été mises en place sur certaines frontières afin de les matérialiser et de définir les cadres d'une coopération.

MOT – Coopération bilatérale en Afrique de l'Ouest

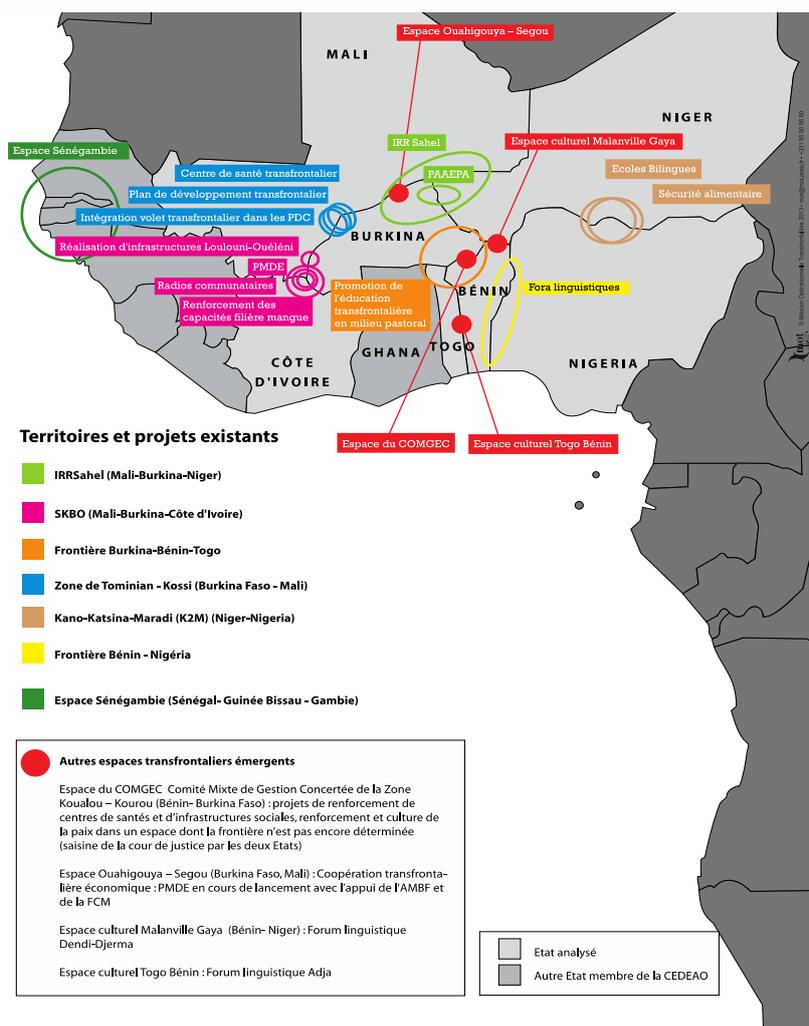


Cette carte a été réalisée dans le cadre d'une étude pour l'OCDE sur les agglomérations transfrontalières en Afrique de l'Ouest et leur adaptation au changement climatique.

MOT – Types d'agglomération transfrontière en Afrique de l'Ouest

Son objectif était de montrer l'existence, en Afrique de l'Ouest, de systèmes urbains transfrontaliers, systèmes nécessaires au développement de ces Etats en dépit de configurations très diverses. Dans certains cas, les agglomérations existent par-delà la frontière, notamment parce qu'il y a le franchissement de la frontière et des postes de contrôle. Il y a aussi bien des frontières terrestres que fluviales, ces dernières peuvent être franchies via des infrastructures, une dalle ou juste des pirogues, ce qui conduit à la formation d'un système urbain côtier. **Comme en Europe, les Etats ouest-africains développent des projets de la vie humaine, touchant à l'économie, la culture, la santé à travers la création d'équipements transfrontaliers, de radios transfrontalières, mais aussi des projets liés à la transhumance du bétail.**

Principales expériences et initiatives de coopération transfrontalière au niveau local



MOT – Territoires et projets existants

Jean Peyrony revient sur les difficultés observées pour mener à bien ces initiatives. Elles sont d'abord techniques et concernent les structures en charge des frontières. Il est nécessaire, selon lui, de **renforcer les moyens de fonctionnement des secrétaires permanents des Commissions nationales des frontières** quand elles existent, et structurer le travail sur ces frontières et notamment par **le développement des coordinations interministérielles.**

Le cadre d'échanges interministériels n'est pas toujours simple. La frontière est un objet complexe et systémique avec une dimension régaliennne qui concerne notamment les ministères de l'Intérieur. Elle affecte aussi le domaine du développement, de l'économie et des transports. Par conséquent, elle oblige les ministères de chaque pays à travailler ensemble en association avec les collectivités.

La mobilisation des ressources et des financements pour les projets constitue une autre difficulté. Les collectivités européennes ont les moyens de financer des projets transfrontières, en Afrique la question se pose différemment car les moyens de financement des Etats et des collectivités ne sont pas évidents, par conséquent, ces structures doivent se procurer des moyens d'action conjoints et par-delà la frontière.

Enfin il y a les difficultés législatives et juridiques liées à l'existence de différents systèmes. En effet, la frontière est un objet juridique et un cadre juridique régissant la coopération transfrontalière entre les collectivités doit être mis en place. Ceci renvoie à l'échelle nationale où chaque Etat doit installer un environnement permettant à ses collectivités d'agir en transfrontalier. **Jean Peyrony suggère la création de cadres bilatéraux et multilatéraux permettant une coopération juridique par-delà la frontière entre collectivités.** A ce titre, l'Afrique de l'Ouest pourrait s'inspirer du Groupement européen de coopération mis en place par le Parlement européen et le Conseil européen pour répondre aux difficultés rencontrées dans le domaine de la coopération transfrontalière, il permet par ailleurs de créer des structures dans toute l'Europe et un cadre régional de la coopération.

Contrairement à l'Europe, l'intégration régionale est gérée par plusieurs institutions : l'Union africaine mais aussi pour l'Afrique de l'Ouest par la CEDEAO et l'UEMOA. Dans le cadre du niveau régional il faudrait alors poser des principes de base des relations transfrontalières entre autorités qui permettrait par exemple de rendre possible la signature d'accords bilatéraux et favoriser un cadre de compréhension qui existe entre les partenaires techniques et financiers. L'idée étant de créer une forme d'Interreg de l'Afrique de l'Ouest ; des décisions de la CEDEAO ont d'ailleurs été prises récemment dans ce domaine. Jean Peyrony suggère ensuite que soit rendu possible la structuration d'organismes transfrontaliers qui porteraient des équipements ou la gouvernance d'un territoire transfrontalier, la création d'un programme commun de décentralisation et un cadre de financement pour des financements au niveau régional.

Jean Perony conclue son intervention par plusieurs cas pratiques, dont celui du centre de santé transfrontalier de Ouarokuy (Burkina Faso) situé à la frontière Burkina/ Mali.



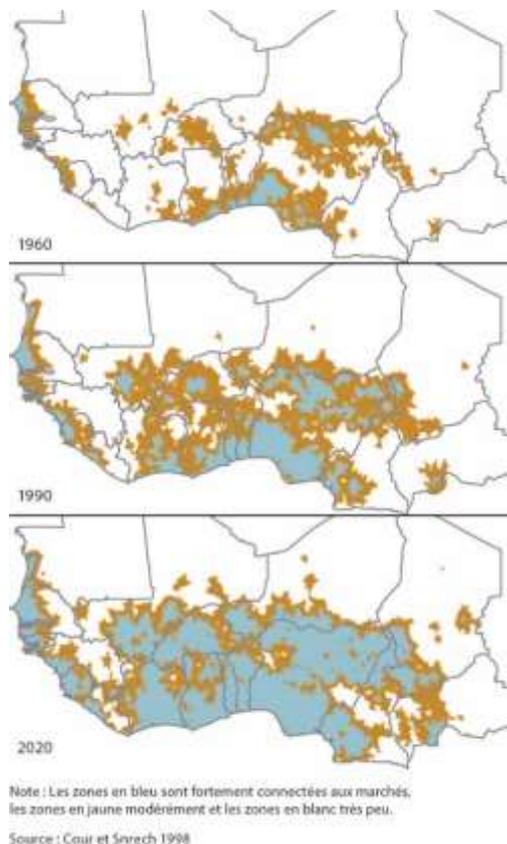
Le centre de santé transfrontalier Ouarokuy
Inauguration le 17 février 2012

En 2006, Ouarokuy au Burkina Faso et Wanian au Mali, deux villages situés de part et d'autre de la frontière, se sont affrontés après un litige foncier. Une tragédie que ces deux villages séparés par une frontière ont su transformer en amitié durable autour de la création d'un centre de santé transfrontalier.

Laurent Bossard, directeur du Club du Sahel et de l’Afrique de l’Ouest (CSAO) a appuyé son intervention sur des points essentiels de la dernière publication du CSAO, [Coopération transfrontalière et réseaux de gouvernance en Afrique de l’Ouest](#) qui a été dirigée par **Marie Trémolières**.

Il rappelle le rôle du Club du Sahel et de l’Afrique de l’Ouest qui réunit, depuis 40 ans, les organisations régionales de la région ainsi que leurs partenaires de la communauté internationale afin de promouvoir la coopération et la solidarité régionale en Afrique de l’Ouest. Le Club doit, entre autres, nourrir les politiques régionales de ses réflexions, de sa compréhension des dynamiques et fournir des approches innovantes. Enfin, l’institution cherche à améliorer la convergence et la coordination de l’ensemble des partenaires autour de ces politiques régionales en particulier celle des crises alimentaires.

L’intérêt du CSAO pour la coopération transfrontalière n’est pas récent, l’organisation a aidé la CEDEAO à créer son programme *Initiative transfrontalière* ainsi que le programme *Frontières* de l’Union africaine.



Ces cartes ont été produites au milieu des années 90 par une l’équipe « Etudes des perspectives à long termes en Afrique de l’Ouest » du CSAO. Elles établissent une relation entre la croissance démographique, la croissance urbaine et l’économie de marché.

Ainsi, **elles figurent un indicateur appelé « tension de marché »** qui montre l’extension des espaces connectés aux villes entre 1960, 1990 et 2020. Dans les années 60, la géographie de ces bassins de marché était plutôt une configuration d’île dans un océan avec des espaces déconnectés les uns des autres, mais au fur et à mesure, ces îles se sont rejointes pour former un continent débordant très largement des frontières.

OCDE : Evolution des tensions de marché, 1960-2020

Par ailleurs, **cette étude de 1990 prévoyait qu’en 2020 le commerce agro-alimentaire serait à 50 % d’origine régionale**. Mais Monsieur Bossard souligne que sur la base des chiffres qui paraissent aujourd’hui cette prévision paraît largement erronée. En effet, d’après de nombreux rapports le commerce intra régional en Afrique de l’Ouest représente seulement entre 8 % et 10 % des échanges contre 60% en Europe. Pourtant, **selon Laurent Bossard, les faits donnent raison à cette première étude dont les orientations vont à l’encontre des**

chiffres qui circulent dans les rapports actuels. Cela est d'autant plus grave que ces chiffres erronés, qui ne correspondent pas à la réalité nourrissent aujourd'hui les politiques et par conséquent, les biaisent.

Un double biais statistique empêche de voir la réalité de l'économie régionale ouest-africaine, infiniment beaucoup plus intégrée qu'on ne le croit :

- le premier est lié aux énormes exportations de pétrole brute du Nigéria, en effet, lorsque le commerce régional en Afrique de l'Ouest est calculé, les exportations de pétrole du Nigéria qui représentent 50 à 60 % des exportations de la totalité de l'Afrique de l'Ouest sont prises en compte. Dans ce contexte, ce qui relève du commerce régional ne peut être que faible ;
- le second, plus important, provient de cette fâcheuse habitude de considérer que ce qui n'est pas déclaré n'existe pas. Or l'immense majorité des échanges en Afrique de l'Ouest est non déclarée.

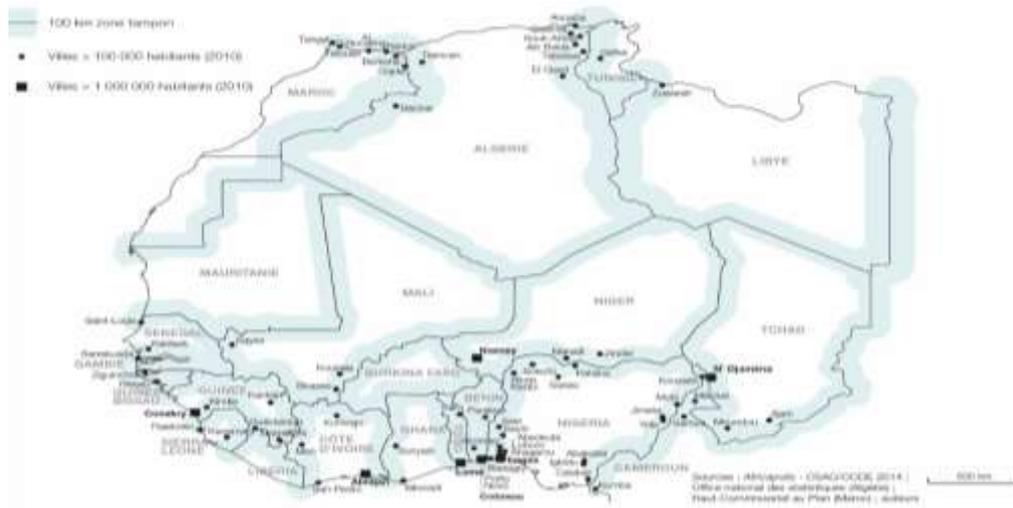
Ainsi, il est très probable qu'en volume et hors exportations de pétrole, les échanges régionaux soient beaucoup plus proche des chiffres annoncés il y a 15 ans que des rapports officiels actuels qui regardent l'Afrique avec les lunettes européennes.

Alors Laurent Bossard s'interroge, pourquoi cet ensemble régional échappe-t-il aux rapports statistiques ? Il y a selon lui deux raisons :

- la première réponse réside dans l'importance du commerce de contrebande. Ce commerce profite encore aujourd'hui du différentiel des politiques monétaire, économique et de taxation pour perdurer. Le commerce lié au différentiel des politiques existe en Europe, mais est à plus grande échelle en Afrique car malgré le processus d'intégration régionale, de fortes divergences monétaires et de politique macro-économique demeurent. C'est notamment le cas des pays entrepôts comme le Bénin. L'économie béninoise est qualifiée d'économie saprophyte¹ car elle vit essentiellement du différentiel de politique avec le Nigéria et ses échanges ne sont pas déclarés car illégaux.
- La deuxième réponse est liée à l'inapplication des textes communautaires par certaines autorités. Ainsi, lorsqu'un commerçant ouest-africain souhaite exporter d'un pays vers un autre des produits du cru, soumis à aucune taxation ou contrôle sanitaire, il ne les déclare pas car les forces de l'ordre ou P.D.G. sont susceptibles de ne pas appliquer les règles.

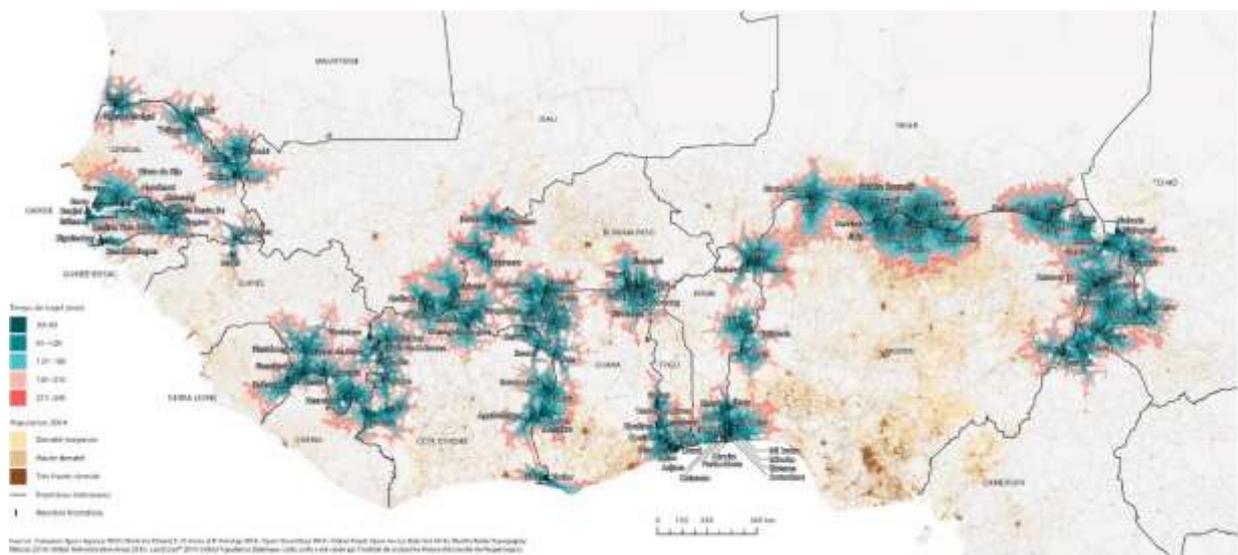
Dans aucune des situations exposées ci-dessus, le commerce régional n'est déclaré. Cette réalité invisible de l'intégration ouest-africaine est confortée par une simple analyse du peuplement et des marchés.

¹ Désigne les plantes qui prennent leur racine dans d'autres plantes.



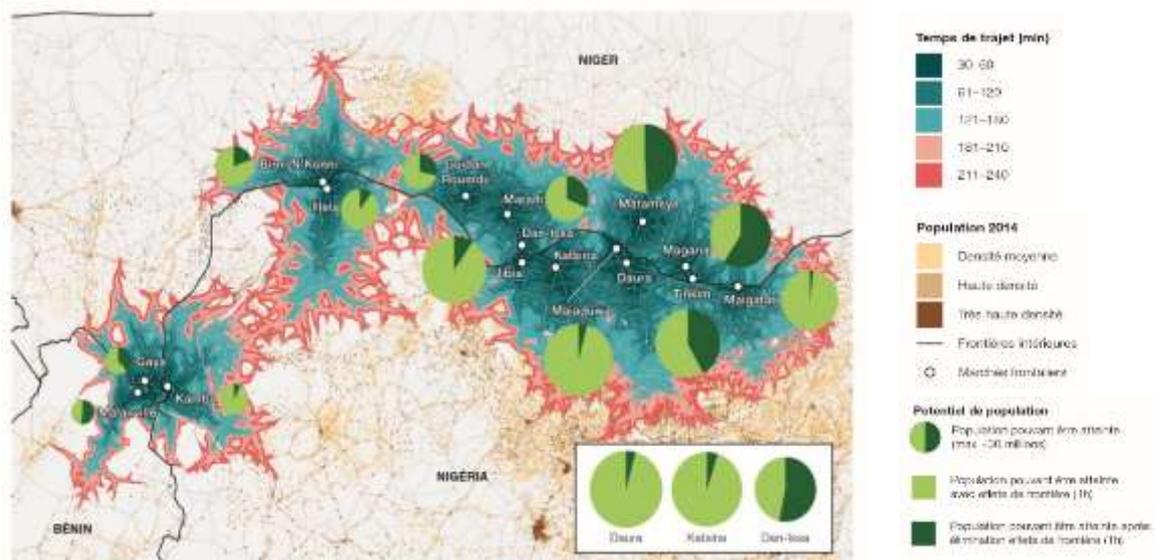
OCDE : Les agglomérations transfrontalières de plus de 100 000 habitants, 2010

Cette carte figure les villes situées à moins de 100 km d'une frontière, elles sont nombreuses. En 2010, 40 % de la population urbaine régionale vit à moins de 100 km d'une frontière en Afrique de l'Ouest. Ces villes sont, comme la plupart des villes africaines, des marchés qui animent le commerce régional et transfrontalier.



OCDE : Potentiel des populations des marchés frontaliers ouest-africains

Cette carte présente les cent vingt-trois marchés situés à moins de quarante kilomètres d'une frontière, les tâches de couleur qui s'étalent de part et d'autre d'une frontière représentent les bassins polarisés par ces marchés : la quantité de bleu signale le niveau de proximité des populations, le rose signale que l'habitant est à environ quatre heures du marché, en sorte qu'un aller-retour dans la journée est possible. Les bassins de population polarisés par ces marchés sont également représentés, ces espaces sont aussi des bassins commerciaux et témoignent de façon concrète des réalités transfrontalières ouest-africaines.



Sources : European Space Agency 2010 ; Moriconi-Ebrard, F., D. Hame et P. Heinrichs 2016 ; Open Street Map 2014 ; Global Roads Open Access Data Set 2016 ; Shuttle Radar Topography Mission 2014 ; Global Administrative Areas 2016 ; LandScan™ 2014 Global Population Database. Cette carte a été créée par l'institut de recherche Alterra (Université de Wageningen).

OCDE : Potentiel de population Nord Nigéria avec et sans effet frontière

La même carte zoomée, sur une autre échelle. Les camemberts figurent pour chaque marché frontalier. En vert clair, la population qui est située à moins de quatre heures de route et en vert foncé, la population qui pourrait être située à 4 heures de route si l'on supprimait une heure d'arrêt à la frontière – dans le Dendi cela représente plus de 40 %.

Pour Laurent Bossard cette carte est la démonstration du lien intime entre le développement de la coopération transfrontalière et celui de l'intégration régionale au sens large.

Il s'interroge ensuite sur les perspectives au sein de la région dans un contexte où la population continuera à croître rapidement. Elle est aujourd'hui proche de 430 millions d'habitants et elle pourrait passer à 500 millions en 2030. La trame humaine régionale continuera donc à se densifier, y compris à proximité des frontières. **Dans les décennies à venir, il prévoit que des communautés de plus en plus nombreuses peupleront des espaces frontaliers de plus en plus connectés** au reste de de l'espace régional par un continuum de peuplement de plus en plus dense. **La coopération transfrontalière va donc s'imposer comme un sujet majeur des processus d'intégration régionale en Afrique et en Afrique de l'Ouest**, ce qu'elle n'est pas encore suffisamment.

La deuxième interrogation de **Laurent Bossard** porte sur la **capacité des politiques publiques à accompagner ces dynamiques pour en optimiser l'impact sur le processus d'intégration régionale et sur le développement**. En effet, il souligne que si les divergences commerciales entre le Nigéria et ses voisins perdurent et s'exacerbent encore dans les années à venir, les dynamiques de contrebande se poursuivront et s'amplifieront tout en restant extrêmement volatiles – la crise économique que traverse le Bénin est directement corrélée à celle du Nigéria. Un développement de la coopération transfrontalière peut toutefois être envisagé sur ces dynamiques qui font vivre beaucoup de monde et génèrent de l'argent.

Laurent Bossard insiste, les Etats membres de la CEDEAO et de l'UEMOA doivent trouver un moyen de faire respecter les textes communautaires de libre circulation des personnes et

des biens, les flux commerciaux de produits du cru qui de toute façon vont augmenter mécaniquement et fortement du seul fait de la croissance démographique seront alors facilités, moins coûteux et pourront être comptabilisés.

Il faut désormais convaincre les gouvernements nationaux de l'impact positif de l'ouverture des frontières sur le développement et surtout l'augmentation des moyens financiers. Il rappelle l'exemple européen où le marché unique a été mis en place après la production d'un rapport qui démontrait de façon argumentée que des frontières ouvertes seraient bien plus bénéfiques financièrement – ce travail reste à faire en Afrique de l'Ouest.

A ce travail de conviction et de démonstration, il y associe une démarche ambitieuse d'appui et d'innovation au service d'opérations pilotes ou de coopérations transfrontalières sur le terrain. En effet, **une des contraintes réside dans l'inadéquation des cadres juridiques permettant de créer une structure transfrontalière de gestion de projets communs.** La Convention de Niamey sur la coopération transfrontalière adoptée en 2014 par l'Union africaine aurait pu servir de base, mais en 2016 seulement neuf pays l'avaient signée dont sept d'Afrique de l'Ouest mais seul le Niger l'a ratifiée. La Convention entrera en vigueur après la ratification d'au moins 15 pays.

Enfin, **la coopération transfrontalière est selon lui la rencontre entre la décentralisation et la coopération régionale,** il invite donc à poursuivre le processus d'autant qu'aux enjeux transfrontaliers de coopération s'ajoutent les enjeux sécuritaires obligeant les Etats à développer des stratégies transnationales et transfrontalières dans le domaine de la sécurité.

Echanges avec la salle

Caroline Roussy, historienne à l'IMAF et membre de l'Association for borderland studies regrette que l'aspect socio-culturel n'ait pas été abordé car beaucoup, selon elle, partent du principe que les populations sont semblables de part et d'autre des frontières et notamment dans le cas Sénégal-Gambien sur lequel ses travaux de thèse ont porté. Or elle observe qu'aujourd'hui les nationalismes s'imposent à partir de la frontière.

Philippe Hugon, chercheur à l'IRIS et professeur émérite souhaite revenir sur l'intervention de Laurent Bossard autour la contrebande. Il souligne l'importance en termes de revenus et de création de marchés de cette contrebande de produits de première nécessité comme le maïs. Il identifie un autre problème majeur dans les pays ouest-africains où les frontières sont également poreuses vis-à-vis des produits importés, rendant difficile la mise en place d'une industrie. Il cite plusieurs exemples dont celui de l'huile de palme qui provient essentiellement de la Malaisie et est estampillée par la contrebande en Côte d'Ivoire pour être diffusée ensuite dans l'espace ouest-africain. La contrebande freine la construction de véritables politiques industrielles ou plutôt des politiques de protection nécessaires à un espace régional.

Philippe Herzog, ancien conseiller de la Commission européenne est intéressé par la dialectique coopération transfrontalière et intégration régionale. Il partage l'observation de Caroline Roussy sur l'importance de l'aspect socio-culturel s'appuyant sur le projet d'aménagement du bassin du Danube qui lui paraît impossible dans un contexte d'exacerbation des nationalismes et en l'absence d'un combat culturel pour rapprocher les

populations. Philippe Herzog insiste sur la nécessité de choisir une structure pour traiter du transfrontalier afin, entre autres, de sélectionner des pôles de développement à une échelle régionale.

Laurent Bossard abonde dans le sens des observations sur l'importance de la dimension socio-culturelle, des langues, des groupes, etc. pour appréhender ce sujet. Le rapport dont il s'est inspiré développe d'ailleurs des analyses qui prennent en compte les groupes socio-culturels, les groupes ethniques et les groupes linguistiques. D'autre part, cette dernière étude du CSAO s'appuie sur l'analyse des réseaux sociaux (*social network analysis*), une approche qui avait été peu utilisée en Afrique et qui décrypte le fonctionnement des réseaux sociaux transfrontaliers.

Ensuite il revient sur la remarque de Philippe Hugon, sur laquelle il abonde également et qu'il relie à l'importance des politiques macro-régionales. En effet, ce système perdurera tant que la région permettra au Bénin, à la Mauritanie, à la Gambie, etc. de jouer contre l'intégration en étant des pompes aspirantes des implantations qu'ils font évoluer en qualité et en quantité en fonction des politiques des voisins.

En théorie la région s'est dotée d'une stratégie avec l'instauration de cinq bandes tarifaires de taxation des importations. Le cinquième niveau a été institué à la demande des pays d'Afrique de l'Ouest et concerne les produits considérés comme stratégiques, souvent alimentaires. Les mesures sont théoriquement en place, maintenant il faut les appliquer et trouver les moyens de les appliquer.

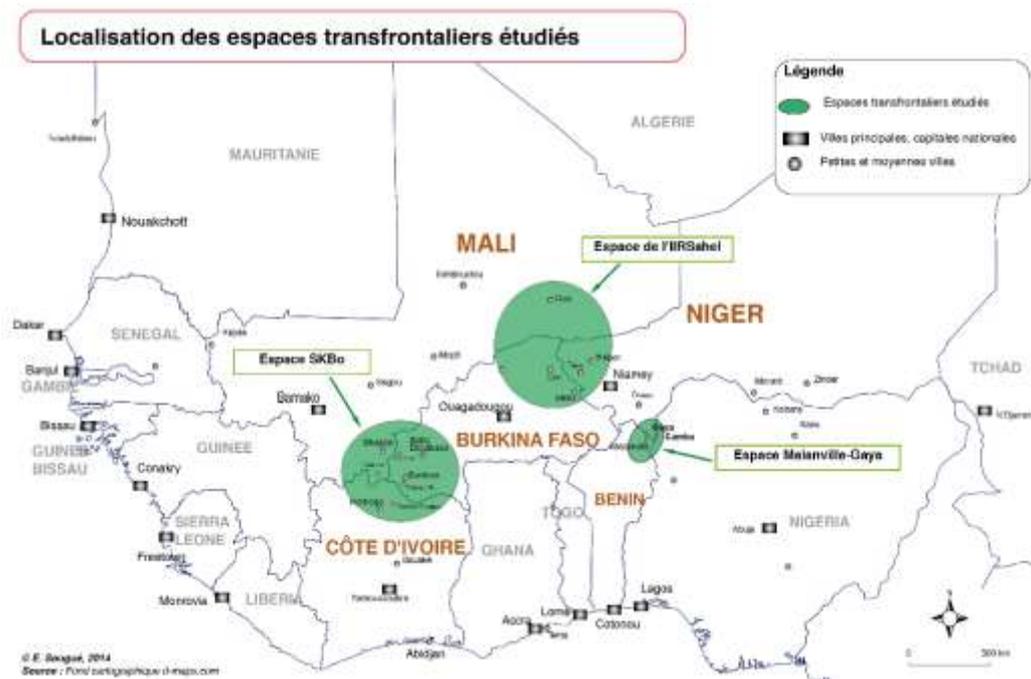
Il ajoute en réponse aux remarques de Philippe Herzog que la nécessité de trouver des structures adaptées est importante mais qu'en même temps les opérateurs font preuve d'une inventivité et d'une créativité certaine. Il prend l'exemple des maires de Dori, Tera et Gao qui sans se soucier des statuts juridiques ont créé une association plus ou moins informelle destinée à lancer des projets et les financer. Ils ont ensuite conjointement décidé que l'argent serait centralisé à Dori, preuve qu'avec une vraie volonté les choses peuvent avancer.

Jean Peyrony a rebondi sur les observations des auditeurs précisant qu'effectivement il y avait beaucoup de points communs entre les frontières africaines et les frontières européennes. En Europe aussi des affinités socio-culturelles peuvent parfois être contredites par les frontières, à l'image du Pays Basque où il existe des liens de part et d'autre de la frontière alors que les systèmes nationaux ont divergé. La seule sortie est par le haut, dans une combinaison entre la coopération transfrontalière et l'intégration régionale.

Edmond Sougué, consultant en aménagement et développement territorial a axé son intervention sur la présentation d'exemples qui traduisent des dynamiques urbaines transfrontalières locales et d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Il a articulé son propos sur la base de trois observations :

- le boom démographique des années 90 a entraîné la multiplication des flux et a suscité de nombreuses transformations au sein de l'espace ouest-africain et plus particulièrement dans les petites et moyennes villes, celles qui émergent aux périphéries nationales et qui croissent sur les frontières ;

- ces villes contribuent à alimenter les flux transfrontaliers et créent une sorte de territorialisation transfrontalière. En effet, les espaces transfrontaliers se structurent en raison des flux qui s'enracinent dans les petites villes frontalières ;
- enfin ces villes se développent avec l'appui des acteurs locaux dont les collectivités territoriales.



E. Sougué – Trois espaces transfrontaliers ouest africains étudiés

La carte figure les trois espaces étudiés :

- l'espace de l'IIRSahel, qui relie les trois pays du Sahel que sont le Burkina Faso, le Mali et Niger (la crise malienne de 2011 a freiné le processus de relations transfrontalières) ;
- l'espace ESKBO entre le Mali, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire ;
- Enfin, l'espace Malanville-Gaya, deux villes situées à sept kilomètres l'une de l'autre et qui constituent une agglomération transfrontalière.

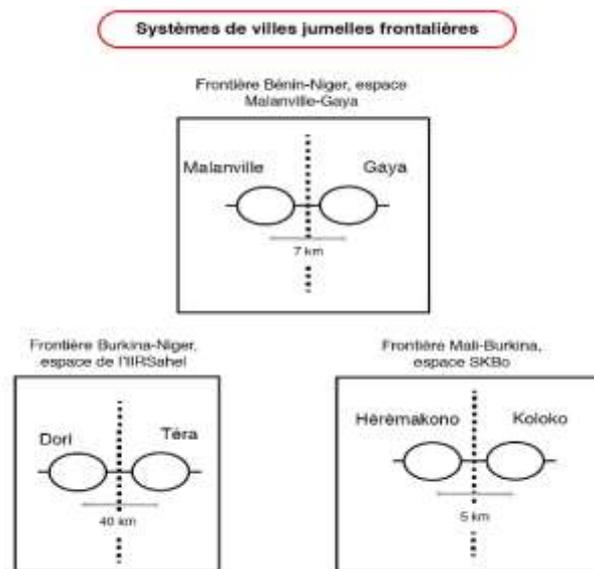
Ces villes situées aux périphéries nationales tirent leur croissance économique de plusieurs facteurs liés à leur positionnement frontalier – villes marchés, villes frontières.

Ainsi le marché de Malanville est totalement structuré autour de la frontière, il est spécialisé en produits céréaliers et approvisionne les pays sahéliens. Le commerce n'y est toutefois pas déclaré car il obéit à une logique informelle. Cette accessibilité au marché constitue un important débouché pour les producteurs des zones rurales.

Certaines villes sont des zones de transit à l'instar de Dori et Téra. Cette dernière est en réalité un espace de passages vers le Nigéria : le bétail en provenance du Mali, du Burkina Faso est y est regroupé, ils emplissent des camions en provenance du Nigéria et du Bénin afin d'être vendu dans les villes côtières.

Ces espaces abritent également des centres socio-culturels car certaines villes sont des lieux de centralisation et de brassages culturelles comme Bobo-Dioulasso et Sikasso où toute une culture Senoufo s’y est développée – conséquemment aux liens transfrontaliers.

Enfin Edmond Songué souligne la présence de services socio-économiques de référence (centre de santé / lycées, collèges etc.) dans de petites villes devenues des centres urbains. **Les populations doivent ainsi traverser la frontière pour accéder à ces services.** Les hôpitaux de Gaya-Malanville sont réciproquement fréquentés par les populations des deux villes. Le centre de forage Christine situé dans le village de Boula au Nord du Burkina Faso, produit beaucoup d’eau et alimente le bétail venu du Mali et du Niger. Edmond Songué en conclut que **cette dynamique urbaine contribue à faire émerger ces espaces transfrontaliers.**



Edmond Songué – Les villes jumelles frontalières

En systématisant les relations urbaines, dans les trois zones étudiées Edmond Songué a constaté la création de villes jumelles – deux villes situées au niveau de la frontière, fonctionnent pratiquement de la même manière et qui ont de fortes relations entre elles. L’exemple parfait de villes jumelles est celui de Malanville-Gaya et Dori-Téra qui sont deux villes frontalières avec une distance de quarante kilomètres mais qui fonctionnent comme un tandem en raison des flux, des logiques de transit et de mobilité interurbains.

Dans la zone ESKBO on a plutôt des petites agglomérations situées à 5 kilomètre l’une de l’autre. Ces agglomérations sont les dernières villes du pays. Ils s’y développent ce que l’on appelle une sorte d’économie transfrontalière, il y a un port avec un poste douanier. Tous les flux de circulation sur ces frontières sont obligés de s’arrêter à ce niveau pour les formalités administratives créant une grande zone logistique et une petite économie informelle – les femmes viennent ainsi y vendre des biens ou denrées. Cependant ces activités posent des problèmes d’aménagement des points de stationnement.

Pour Edmond Sougué les différents projets urbains de coopération transfrontalière qui ont vu le jour ces dernières années ont favorisé l'intégration régionale. Il cite, entre autres, l'« Initiative pour l'infrastructure régionale dans le Sahel » lancée en 2011 par les collectivités territoriales de l'espace IIRSAhel (Dori, Gorom Gorom, Djibo, Sebba, Tillabéri, Téra, Tombouctou, Gao) afin de favoriser le développement des infrastructures économiques, commerciales et de mobilité à même de répondre à cette nouvelle dynamique et à l'augmentation des flux.

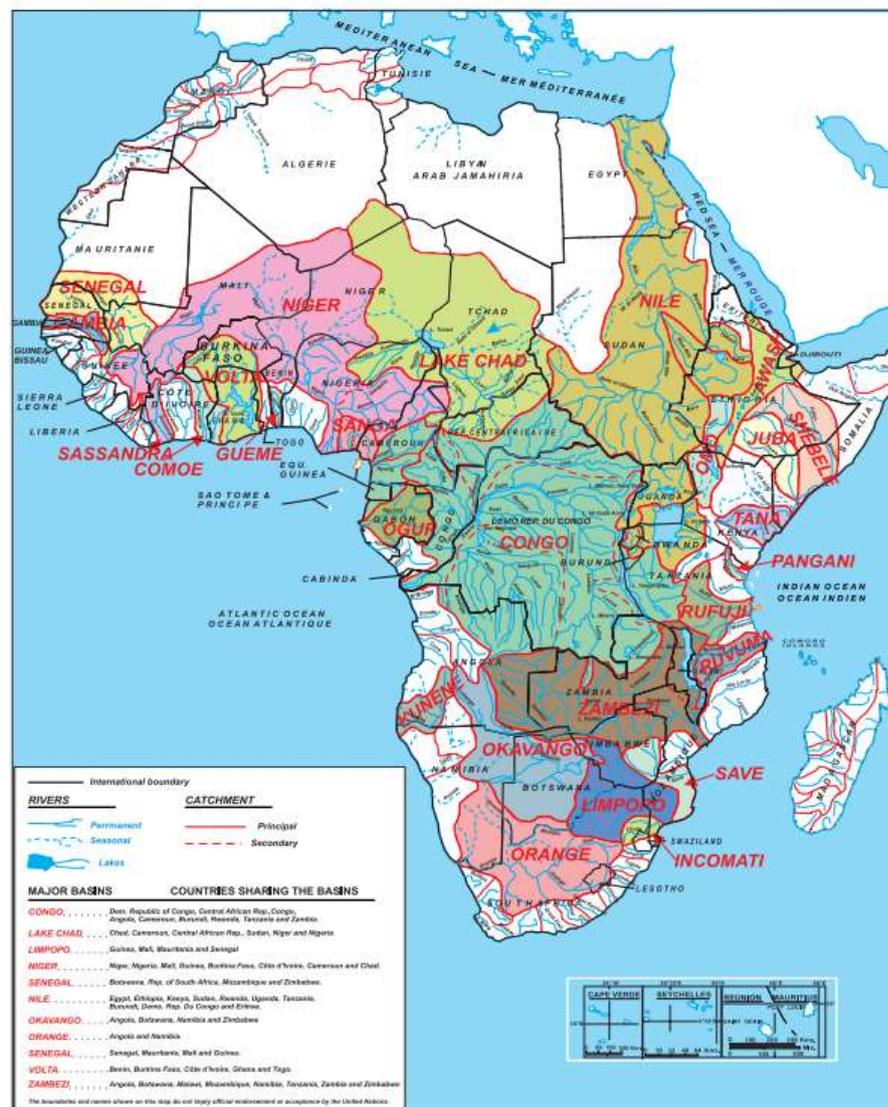
Sur l'espace Dendi Ganda soit Malanville-Gaya-Gamba le projet vise à renforcer la coopération commerciale et la baisse des tracasseries exercées par les douanes.

Aux côtés des initiatives lancées par les organisations régionales (CEDEAO, UEMOA, etc.), des programmes d'appui à la coopération transfrontalière à l'échelle nationale voient également le jour.

En guise de conclusion Edmond Sougué énumère les nombreux obstacles à lever et les défis qui se posent pour répondre à ces nouvelles dynamiques régionales et au projet d'intégration :

- **le respect des textes relatifs à la libre circulation des biens et des personnes** lui semble essentielle ;
- **l'amélioration des infrastructures** entre les villes et les campagnes, les marchés, ainsi que les infrastructures de production, les industries, etc. ;
- **enfin, l'amélioration du cadre juridique.** Les collectivités de l'espace IIRSAhel ont mis en place le « C3 Sahel », une cellule de coopération entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger afin de faciliter la mise en œuvre des projets communs que freinent une décentralisation et une intercommunalité inachevée à l'échelle des Etats.

Pascal Grangereau, responsable des Organisations régionales à l'AFD a abordé la question transfrontalière sous l'angle des investissements et à travers les organismes des bassins versants transfrontaliers.



UNECA/DISD/GEOINFO.2001/Source : ECA & World Bank

AFD - Les Organisations des Bassins transfrontaliers (ECA & World Bank)

Il souligne l'importance numérique de ces organismes bassins-versants en Afrique et cite le Nil, les Fleuves Congo, le fleuve Sénégal, le fleuve Niger. L'AFD y a mené plusieurs projets portant sur le suivi hydraulique, la gestion des ressources en eau, la régulation des fleuves, l'exploitation électrique, la gestion de la qualité des eaux et de la navigabilité, etc. Un certain nombre de ces champs d'intervention touchent le transfrontalier.

Il donne plusieurs exemples qui mettent en évidence les difficultés rencontrées lors de la mise en place de projets régionaux.

Ainsi l'AFD a financé l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS)² à hauteur de quarante millions d'euros via une société projet, la SOGEM, pour la construction

² Une organisation créée après les indépendances à la suite de l'aménagement du fleuve Sénégal qui existait en 1932

du barrage de Manantali³ destiné à la production d'électricité. Le statut de l'OMVS ne permettait pas à l'organisation régionale de recourir elle-même à un prêt, d'autant qu'elle ne possédait pas de revenus réguliers. La société projet devait ensuite vendre de l'électricité aux autres sociétés de la région.

Le barrage de Diama a ensuite été construit pour empêcher la remontée des eaux salées sur le fleuve, ici aussi via une société projet, la SOGED et dont les revenus devaient provenir de taxes sur l'accès à l'eau le long du fleuve. La réalité a été plus compliquée, nous dit Pascal Grangereau, s'agissant du barrage de Diama, les paiements attendus n'ont pas été réalisés car les autorités n'ont pas pu mettre en place ce qui avait été demandé en termes de taxation et d'accès à l'eau pour permettre d'entretenir le barrage. Aujourd'hui, c'est la restauration des berges qui est sujette à un problème de financements. Monsieur Grangereau suggère la création par l'OMVS d'une société globale qui aurait inclus la SOGEM et la SOGED et qui aurait enregistré des revenus réguliers du côté de la SOGEM permettant de financer une partie des réparations et l'entretien des berges du fleuve.

Puis il aborde la question cruciale du partenariat public/privé (PPP), modèle dans lequel la SOGEM n'entrait pas car peu d'acteurs du privé étaient présents. En outre, la directive de l'UEMOA en matière de partenariat public/privé ne s'appliquera pas à l'OMVS qui est un organisme régional.



AFD - l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS)

Pascal Grangereau a relevé plusieurs difficultés auxquelles font face les bailleurs et autres organismes d'aide sur les bassins transfrontaliers :

- **les questions de gouvernance et l'absence de pérennité des revenus.** Il revient sur la dépendance de ces organisations aux subventions françaises qui sont par ailleurs en voie de disparition ;
- **l'Europe est de plus en plus sollicitée pour le financement de projets via un mixte prêts/dons**, notamment lorsqu'ils ont trait au climat ou aux migrations. L'AFD peut ainsi bénéficier de subventions de l'Union Européenne lui permettant de mettre en place des financements en prêt pour des projets régionaux ou transfrontaliers préalablement validés par des listes négociées avec la CEDEAO, l'UEMOA et l'UE.

³ Barrage hydroélectrique de Manantali a été construit sur le Bafing, à 90 km au sud-est de Bafoulabé, dans la région de Kayes au Mali.

- **Le cadre institutionnel constitue une autre difficulté avec ces organisations régionales.** En effet, l'UEMOA, la CEDEAO ou le Conseil de l'Entente peuvent avoir des compétences similaires et publier des textes opposés sur un même sujet applicable dans la plupart des pays de la zone. **Pascal Grangereau pense qu'il faudrait travailler à une meilleure coordination de ces organisations.**

Enfin, **la question de la montée en capacité et de la pérennité des financements des organisations régionales dans les bassins transfrontaliers en particulier est centrale** pour l'AFD selon Grangereau. Pour étayer son propos il cite l'exemple de la zone Liptako Gourma (Burkina Faso, Niger et Mali) qui doit accueillir des projets de développement avec une organisation régionale, l'ASG, sujette à des difficultés en termes de capacités. Elle reçoit pourtant d'importants fonds sans qu'elle ait les capacités de les gérer. L'ASG peut ainsi fédérer les différentes parties, notamment au niveau local mais elle atteint très vite ses limites.

Echanges avec la salle

Marie Magloire Aniambossou, ambassadeur du Conseil de l'entente en Europe a souhaité revenir sur les difficultés soulevées par Pascal Grangereau, liées notamment à la coexistence de plusieurs organisations régionales dont les métiers voire les missions peuvent se rejoindre. Il rapporte, à cet égard, la signature le 9 septembre 2016 à Abidjan d'un accord de partenariats entre la CEDEAO et le Conseil de l'Entente sur la recommandation des dirigeants au cours du sommet des chefs de l'Etat à Niamey, le 11 juillet dernier.

Caroline Roussy a souhaité réagir à l'intervention de Monsieur Sougué et notamment sur ce qu'il a nommé un « processus de territorialisation transfrontalière » alors qu'il lui semblait que tout ce qui concernait le territoire était de l'ordre de l'Etat. Enfin, elle est revenue sur le concept de villes jumelles qui, selon elle, génèrent moins un espace transfrontière ou transfrontalier qu'une territorialisation et donc un enracinement de la frontière.

Michel Khalife, économiste souhaite insister sur la corruption à l'origine selon lui des difficultés voire des échecs de certains projets.

Pour **Edmond Sougué** s'il y a bien sûr des projets pas assez formalisés, le principal frein réside surtout dans la capacité à porter ces projets et à les mettre en œuvre. Le cadre institutionnel constitue également une entrave car beaucoup s'interrogent, légitimement, sur le type d'institutions locales à solliciter et si elles sont suffisamment compétentes pour mettre en œuvre les projets.

Il revient sur la notion de territorialisation des frontières contestées ci-dessus, précisant qu'il ne s'inscrivait pas dans une conception du territoire / Etat, jugée ancienne ; dans son usage il entend par « processus de territorialisation » un processus d'institutionnalisation d'un espace transfrontalier car s'il y a la présence de la frontière, celle-ci est traversée.

Sur le phénomène de corruption dénoncé plus tôt **Pascal Grangereau** indique que l'AFD possède des normes pour lutter contre la corruption. Il revient sur la nécessaire coordination des organisations régionales qui butte souvent par le fait que ces organisations sont représentées par des individus nommés par les pays, à cet égard ils cherchent toujours à faire passer les projets de manière à contenter tout le monde au détriment de projets régionaux

et de la mutualisation. Il faudrait selon lui réfléchir à une réorganisation de ces ensembles sous régionaux afin de réduire la place des Etats dans leur fonctionnement quotidien. Il cite l'exemple d'*Africa Finance Corporation*, une organisation régionale basée au Nigéria et où les Etats sont présents au capital mais ont un rôle beaucoup plus limité dans la gestion et le fonctionnement au quotidien.

André Franck Ahoyo, directeur adjoint des Entretiens Eurafriens anime la deuxième partie de la réunion qui aborde les frontières ouest-africaines sous l'angle sécuritaire. La mise place du G5 Sahel qui fait suite à l'émergence des mouvements djihadistes dans la zone sahélienne témoigne, selon lui, de la préoccupation des dirigeants sur ces questions. Alors il s'interroge, comment empêcher que ces frontières déjà poreuses ne deviennent de nouvelles sources de conflictualité ? En effet, Ces groupes, souligne André-Franck, en revendiquant de nouveaux espaces donnent des coups de butoir à toutes les notions posées plus tôt, dont le principe même de libre-circulation.

Vincent de Crayencour, conseiller stratégique au sein de la Direction de la coopération de sécurité et de la défense (DCSD) au Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, revient sur le nouvel intitulé de son ministère où le terme développement a disparu. Il reste selon lui une préoccupation importante de la DCSD, notamment depuis **le sommet pour la Paix et la sécurité en Afrique de décembre 2013 où une approche globale associant sécurité et développement a été privilégiée. Le projet ACTS « Appui à la coopération transfrontalière au Sahel » illustre cette double préoccupation.** Il a été expérimenté au Gorma, vaste région dont le territoire équivaut à deux tiers de la France et qui est à cheval entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger. L'objectif du projet ACTS était de renforcer les frontières entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso et de favoriser le dialogue entre les autorités des trois pays au niveau local et au niveau régional. Afin d'inciter les capitales et les périphéries de ces différents pays à dialoguer entre elles, des comités de suivi pilotés par les ministres de l'intérieur ou l'équivalent ainsi que des représentants de l'administration de chaque pays ont été mis en place dans chacun des trois pays. Ces groupes, tout en travaillant sur les questions frontalières, ont impliqué toutes les compétences (gendarmerie, éducation, agriculture, etc.) considérant qu'elles étaient concernées par ce sujet. Outre la fluidification de la communication entre les acteurs, le projet ACTS a été assorti d'un fonds de développement de 500 000 euros.

Vincent de Crayencour rappelle ensuite les principes qui animent les actions de la DCSD. **Parmi lesquels le renforcement capacitaire des Etats, notamment en termes d'Etat de droit, partant du postulat que la souveraineté des Etats ne peut être renforcée que si les frontières le sont.** Il ajoute la coopération, la Direction anime un réseau de coopérant dans le monde, près de 350 experts sont placés comme conseillers auprès des chefs de l'Etat, ministres ou directeurs d'administration et un conseiller également placé auprès du secrétaire général Najim ElHadj Mohamed du G5 Sahel (organisation pour la sécurité du Sahel).

Le G5 Sahel dispose d'un organe de coordination militaire, le Comité de coordination opérationnelle (CCO) qui se réunit régulièrement et qui rassemble les Etats-majors des armées des cinq pays membres de l'organisation. Les réunions se passent alternativement dans les différentes capitales de ces cinq pays et sont systématiquement accompagnées par

les forces françaises avec des représentants de l'opération Barkane qui a été une réponse forte de la France au problème sécuritaire au Sahel avec réunification du traitement de la question entre les trafics, le djihadisme, phénomène qui n'est pas raréfié par les frontières. **Toutefois l'opération Barkane en cours depuis 2014 se préoccupe désormais de perspectives de développement afin de favoriser une approche globale.**

L'approche française, insiste Vincent de Crayencour, à travers l'expérimentation du projet ATCS et bientôt avec le projet « Extra-frontières » cherche à faire travailler ensemble sur un même territoire les acteurs du développement, de la sécurité, des individus aux compétences complémentaires pour apporter des résultats concrets.

Les Etats ouest-africains ont, d'après Vincent de Crayencour, pris la mesure des enjeux transfrontaliers, plusieurs pays se dotent désormais d'un programme national. Le Burkina Faso a lancé le Programme d'appui à la gestion intégrée des frontières (PAGIF) en collaboration avec les Etats voisins afin d'améliorer les conditions de vie, la sécurité et la stabilité des populations dans les régions frontalières. L'objectif est de soutenir les travaux visant à renforcer le cadre institutionnel au Burkina Faso et dans les pays voisins pour une gestion efficace des frontières, de renforcer les liens et l'interopérabilité entre les organismes impliqués dans la sécurisation des frontières au Burkina Faso en coordination avec les pays voisins, et d'accroître la présence de l'État dans les zones transfrontalières.

Aussi, à travers le projet ACTS, la France souhaite accompagner le Niger dans l'élaboration de sa stratégie autour des frontières.

Patrice Kouame, secrétaire exécutif du Conseil de l'Entente est intervenu sur le rôle du Conseil et ses réalisations pratiques dans le processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Il débute son exposé en rappelant l'origine de cette institution. Elle a été créée avant les Indépendances, le 29 mai 1959 à Abidjan, à l'initiative de Félix Houphouët Boigny, alors Premier ministre de Côte d'Ivoire, avec ses confrères de la Haute-Volta (Burkina Faso), du Niger et du Dahomey (Bénin) ; ils sont rejoints en 1966, par le Togo. L'acte constitutif du 29 mai a été complété en décembre 2011 à Cotonou par une Charte qui amende et complète l'acte.

L'institution couvre donc un territoire de 2 millions km² sur les 5 millions qu'occupe l'espace de la CEDEAO, soit 80 millions d'habitant en 2016 sur les 300 millions de la CEDEAO. Le taux de croissance y est soutenu avec une moyenne de 5,8% en 2016. **Selon Patrice Kouame les fondateurs ont affecté des missions précises au Conseil** : l'entraide entre les membres, le rapprochement des populations et le maintien d'un climat de paix, propice au développement de la région.

Selon lui, l'organisation participe à l'intégration de l'espace ouest-africain de deux manières :

- par la création ou la participation à la création d'autres organisations de coopération spécialisées ;
- par le renforcement de la coopération entre les pays membres.

Dans ce cadre le Conseil de l'Entente a participé ou a créé des organisations de coopération parmi lesquelles Air-Afrique, Organisation de l'Union Africaine ou l'UEMOA.

Dans l'esprit des pères fondateurs, le Conseil devait travailler de façon complémentaire avec l'UEMOA pour accélérer le processus d'intégration grâce à sa taille réduite, sa proximité et son expérience du terrain, il devait à cet égard servir de laboratoire d'expérimentation. Ce principe de subsidiarité devait également s'appliquer pour les projets conçus au niveau de la CEDEAO. Toutefois, de l'aveu de Monsieur Kouame aucune de ces intentions n'a abouti mais

il espère que l'accord de partenariat signé en 2016 avec la CEDEAO soit de nature à donner un coup d'accélération au processus.

A côté de cette forme d'intégration par création ou participation à la création aux institutions, le Conseil de l'entente travail au renforcement de la coopération entre les pays membres. Cela s'observe à travers **onze facteurs d'intégration dans l'espace Entente** et aussi quatre domaines de coopération :

1. la langue officielle, le français
2. la même monnaie le F. CFA
3. le droit des affaires, l'OHADA
4. le droit comptable, le SYSCOA
5. la libre circulation des marchandises
6. la libre circulation des, personnes, services et capitaux
7. les échanges commerciaux importants
8. un réseau routier inter-Etats
9. un réseau téléphonique Inter-Etats
10. des liaisons aériennes régulières
11. un réseau ferroviaire en cours d'achèvement

Quant aux domaines de coopération, il insiste sur la coopération politique et sécuritaire, le développement et la coopération culturelle. La première vise à maintenir un climat de paix dans la région afin d'assurer son développement. En témoigne, selon lui l'absence de conflits armés entre les pays membres dans l'espace Entente alors que des problèmes de frontières se sont posés entre ces pays. Conscient qu'il ne peut y avoir de paix sans développement, l'organisation participe à des programmes de lutte contre la pauvreté, notamment dans les zones rurales. **L'organisation s'est donc dotée d'un fonds d'aide et d'emprunts.** Des projets pilotes ont été initiés en 2014 et cinquante villages ont été concernés par l'installation d'infrastructures sanitaires et scolaires. Par ailleurs, le Conseil de l'entente soutient une activité culturelle majeure dans chacun des pays membres au choix du pays. Au Bénin en 2015 les membres du Conseil ont choisi d'honorer Kaba, un héros qui s'était opposé à la colonisation. Pour le Burkina, c'est le FESPACO à travers le prix Houphouët Boigny. En Côte d'Ivoire la semaine nationale des Arts et de la culture et au Togo le festival de danse traditionnelle.

Enfin Patrice Kouame conclut son exposé en citant la transition démocratique et la bonne gouvernance comme les principaux défis de l'organisation.

Questions

Une auditrice regrette que l'immigration intra-africaine et vers l'Europe n'ait pas été abordée.

Michel Khalife revient sur la création du Conseil de l'Entente qu'Houphouët Boigny avait selon lui créé pour servir de contrepois à la fédération du Mali du Président Senghor. Il souhaite savoir pour quel motif le Conseil de l'entente s'est limité aux cinq pays et ne s'est pas étendu à d'autres pays de la zone.

Djamila Colleu, journaliste Afrique demande si le rail ou le chemin de fer est un vecteur d'intégration régionale ? Elle cite la relance du projet Dakar/Bamako pour le fret grâce au soutien de bailleurs

internationaux. Elle souhaite interroger les intervenants sur la place qu'occupe aujourd'hui le chemin de fer dans le processus d'intégration régionale.

Claude Fischer-Herzog énumère un certain nombre d'organisations régionales (G5, Conseil de l'Entente, UEMOA, CEDEAO, etc.) et s'interroge : ne faudrait-il pas consolider, fortifier et rassembler pour mieux complémentariser ?

Réponses des intervenants

Pour **Vincent de Crayencour** l'immigration ne peut s'aborder seule car la dimension géographique est problématique (la Lybie ou la Corne de l'Afrique). Des domaines connexes, tels que la sécurité et le développement, sont à associer à la dimension géographique. Le traitement de l'immigration est un sujet également européen, la Commission européenne en a fait une priorité. L'immigration est aussi traitée par différents Etats qui ont un intérêt direct au sujet. Le meilleur exemple de lutte contre l'immigration est la coopération entre l'Espagne et la Mauritanie où les flux ont été endigués grâce à la création de commissariats mixtes pour former les gardes-frontières et en organisant des patrouilles au large de la Mauritanie. Comme Claude Fischer-Herzog il pense qu'effectivement que la région regroupe de nombreuses organisations aux missions similaires. Mais selon lui, tous les pays n'accompagnent pas de la même façon les différentes organisations, la France parie sur le G5 Sahel tout en apportant un concours appuyé aux autres. Il insiste sur le problème de coordination et de lecture des périmètres d'intervention de ces organisations.

Pascal Grangereau ajoute que ces organisations font aussi face à des problèmes de moyens. La France a réduit ses aides à l'UEMOA et la CEDEAO fait face à des difficultés. Il est, selon lui, certain qu'une réduction du nombre d'organisations serait un avantage.

Pour Partice Kouame le Conseil de l'Entente est un dispositif institutionnel plus souple, chaque pays à son autonomie même s'ils définissent ensemble les domaines de coopération, contrairement à la Fédération du Soudan. Il estime par ailleurs que chacune des organisations sous-régionales possède une spécificité et que le Conseil de l'Entente a marqué les populations par sa taille et sa proximité qui lui permettrait d'être plus réactive et efficace.

Fin